

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN,
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Morgan MERLE

DATE DE LA CONVOCATION
Le 21 octobre 2022

Absent excusé :

MMES Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD

A été élu secrétaire : *Monsieur Loïck YONNET*

Objet : Projet de réaménagement cantine, garderie et abords de l'école : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2023

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 031 000 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Une première phase de travaux débutera fin 2022 pour les aménagements extérieurs du pôle scolaire, et pour laquelle la commune a obtenu une première subvention du département dans la cadre de la contractualisation 2022.

Une deuxième phase de travaux, concernant la rénovation du bâtiment existant de la garderie-cantine, l'ajout d'une extension et la construction d'un préau, fait l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès du département pour 2023 au titre **des équipements de proximité et de la transition écologique**.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES DE DEPENSES	Montant HT	Taux en %	FINANCEMENTS	Montant HT	Taux en %
Équipements de proximité	287 300	43,14	Équipements de proximité	59 000	9
Transition écologique	378 700	56,86	Transition écologique	68 000	11
			DETR	100 000	15
			Région	100 000	15
			Fonds de concours - PET	100 000	15
			Total subventions publiques	433 000	65
			EMPRUNT	233 000	35
TOTAL	666 000	100	TOTAL	666 000	100

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David LAFONT

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,*

